

SCHEMA TECHNIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CRUES  
DU SECTEUR BELLEPIERRE / BRULE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de protéger des inondations le secteur urbanisé de Bellepierre / Brûlé, et sur proposition du Directeur Départemental de l'Equipement, la Municipalité envisage d'établir un Schéma Technique de Protection contre les Crues (S.T.P.C.), ayant pour objectif de recenser les insuffisances et les problèmes rencontrés sur le réseau d'eaux pluviales, et de définir les aménagements nécessaires.

L'étude, estimée à 350 000 F, pourrait être réalisée par le B.C.E.O.M., qui a déjà établi pour 1987 une étude sur ce secteur dans le cadre d'un Schéma d'Assainissement des Eaux Pluviales.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le principe de l'étude ;
- de m'autoriser à solliciter auprès du Préfet l'inscription de l'opération au Programme Pluriannuel d'Endiguement des Ravines ;
- d'adopter le plan de financement suivant :

* Subvention de l'Etat .....	50 % .....	175 000 F
* Subvention de la Région ....	10 % .....	35 000 F
* Subvention du Département ..	10 % .....	35 000 F
* Participation de la Commune	30 % .....	105 000 F
		-----
TOTAL .....		350 000 F

- de m'autoriser à solliciter auprès des instances nationales, régionales et départementales l'attribution des subventions ;
- de m'autoriser à engager des études et à signer toutes pièces s'y rapportant.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, URBANISME et FINANCES émettent un avis favorable.

Vu les événements récents dus aux cyclones dans certaines parties de l'île, les Commissions souhaitent que ce type d'étude soit étendu rapidement à toutes les zones présumées à risques de la Commune, afin de tirer les conséquences ultérieures sur l'urbanisation de la Commune.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Un Groupe de Travail, en rapport avec l'élu chargé de la Coopération, sera mis sur pied, en vue d'un rapprochement des services et élus des autres collectivités et de ceux de la Commune -pour approfondir, les possibilités de financement offertes à la Mairie, notamment, par le Conseil Général-.

En ce qui concerne les études, la Municipalité veillera à ne pas les réaliser en double. Celles partiellement réalisées seront reprises et complétées.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 30 JUIN 1989

LE SECRETAIRE GENERAL  
Yves CROCHET

